



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"**

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphanie JACOMINO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Office de Tourisme Intercommunal du Pays de
Saint Gilles Croix de Vie - Comptes Administratifs
2024**

Les Comptes Administratifs 2024 de l'Office de Tourisme Intercommunal ont été adoptés par le Comité de Direction par délibération du 6 mars 2025. Ces documents sont conformes aux comptes de gestion du Trésorier.

Budget Principal

Section de Fonctionnement

	CA 2024	CA 2023	Evolution 2024/ 2023
Dépenses	1 956 427,57 €	2 188 993,15 €	-11%
Charges à caractère général	490 713,79 €	584 435,62 €	-16%
Charges de personnel	1 117 665,42 €	1 158 972,86 €	-4%
Participations et subventions	15 170,57 €	3 626,83 €	318%
Charges exceptionnelles	284 284,67 €	389 451,96 €	-27%
Opérations d'ordre	48 593,12 €	52 505,88 €	-7%
Recettes	2 280 627,03 €	2 257 389,94 €	1%
Atténuation de charges	272 910,21 €	245 889,60 €	11%
Vente de produits	59 093,89 €	51 625,15 €	14%
Prestations de services	126 283,30 €	134 342,88 €	-6%
Autres produits d'activités annexes	25 992,29 €	26 819,62 €	-3%
Commissions et courtages	28 792,34 €	28 763,18 €	0%
Taxe de séjour reversée	1 748 349,91 €	1 769 919,20 €	-1%
Recettes exceptionnelles	19 205,09 €	30,31 €	63258%
Résultat d'exploitation	324 199,46 €	68 396,79 €	374%
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	1 041 540,04 €	973 143,25 €	7%
Résultat de fonctionnement	1 365 739,50 €	1 041 540,04 €	31%

L'exploitation de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de 324 199,46 € et en cumulé à fin 2024 un excédent de 1 365 739,50 €, en progression de 31 % par rapport à 2023.

L'évolution par rapport à 2023 est due à la baisse des charges à caractère général et à un moindre subventionnement du budget annexe « sites touristiques » (charges exceptionnelles).

Les recettes sont quant à elles restées stables avec une très légère évolution + 1 %.

Section d'investissement

	CA 2024	CA 2023	Evolution 2024/ 2023
Dépenses	132 258,82 €	41 946,21 €	215%
Concessions, brevets, logiciels	0,00 €	21 595,53 €	-100%
Aménagement, agencement, etc.	4 806,78 €	12 071,47 €	-60%
Agencement et aménagement divers	541,20 €	3 641,65 €	-85%
Matériel de transport	114 707,20 €		
Matériel de bureau et informatique	12 203,64 €	3 013,63 €	305%
Autres immobilisation corporelles	0,00 €	1 623,93 €	-100%
Recettes	95 763,39 €	89 116,48 €	7%
Résultat d'investissement reporté	47 170,27 €	36 610,60 €	29%
Amortissements	48 593,12 €	52 505,88 €	-7%
Résultat d'investissement	-36 495,43 €	47 170,27 €	-177%

La section d'investissement à fin 2024 fait apparaître un déficit de 36 495,43 €.

Les investissements de 2024 concernent l'acquisition du Point I mobile, d'un utilitaire et du renouvellement d'une partie du parc informatique.

Budget Annexe « Sites Touristiques »

	CA 2024	CA 2023	Evolution 2024/ 2023
Dépenses	685 077,95 €	571 380,86 €	20%
Charges à caractère général	305 755,32 €	258 932,77 €	18%
Charges de personnel	256 172,12 €	186 136,42 €	38%
Charges financières	1 896,49 €	2 185,23 €	-13%
Participations et subventions	5 003,37 €	864,92 €	478%
Dotations aux amortissements	116 250,65 €	123 261,52 €	-6%
Recettes	606 483,33 €	680 391,16 €	-11%
Atténuation de charges	31 461,12 €	12 716,13 €	147%
Vente de produits	76 951,93 €	64 800,16 €	19%
Prestations de services	258 941,50 €	241 573,35 €	7%
Autres produits divers de gestion courante	4 080,78 €	0,00 €	
Recettes exceptionnelles	204 914,67 €	314 784,19 €	-35%
Opérations d'ordre	30 133,33 €	46 517,33 €	-35%
Résultat d'exploitation	- 78 594,62 €	109 010,30 €	-172%
Résultat de fonctionnement N-1 reporté	277 952,30 €	168 942,00 €	65%
Résultat de fonctionnement	199 357,68 €	277 952,30 €	-28%

Le budget annexe « Sites Touristiques » du Moulin des Gourmands, du Vélo-rail et Escale Pêche présente à fin 2024, un excédent de 199 357,68 €.

Le résultat d'exploitation est en forte baisse, mais l'importance du résultat reporté permet de clôturer l'année en excédent.

L'évolution des charges à caractère général (achat de marchandises), des charges de personnel (réaffectation de charges du Budget Principal vers le Budget Annexe et augmentation temps de travail d'une collaboratrice) ainsi que la baisse de la subvention du Budget Principal expliquent la dégradation du résultat malgré une évolution des recettes commerciales (+ 10 %).

Section d'investissement

	CA 2024	CA 2023	Evolution 2024/ 2023
Dépenses	224 800,63 €	145 570,53 €	54%
Aménagement, agencement, etc.	42 665,00 €	18 285,00 €	133%
Construction sur sol d'autrui	0,00 €	4 107,18 €	-100%
Installations à caractère spécifique	45 834,64 €		
Agencement et aménagement divers	61 204,40 €	39 627,73 €	54%
Mobilier	9 137,23 €	0,00 €	
Autres immobilisation corporelles	0,00 €	1 496,00 €	-100%
Capital des emprunts	35 826,03 €	35 537,29 €	1%
Opérations d'ordre	30 133,33 €	46 517,33 €	-35%
Recettes	141 442,33 €	170 762,21 €	-17%
Subventions d'équipement perçues	0,00 €	38 000,00 €	-100%
Amortissements	116 250,65 €	123 261,52 €	-5,69%
Résultat d'investissement reporté	25 191,68 €	9 500,69 €	165,16%
Résultat d'investissement	-83 358,30 €	25 191,68 €	-431%

La section d'investissement à fin 2024 fait apparaître un déficit de 83 358,30 €.

Les investissements de 2024 sont principalement constitués du réaménagement de l'accueil - boutique et des équipements acquis pour la salle de médiation (cuisine, tables de réunion...) du Moulin des Gourmands.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5216-1 et suivants,

Vu le Code du Tourisme et notamment l'article L. 133-8,

Vu la délibération du 21 octobre 2009 de la Communauté de Communes « Côte de Lumière » approuvant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Industriel et Commercial,

Vu le courrier de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint Gilles Croix de Vie communiquant les comptes administratifs 2024 votés par le Comité de Direction de l'EPIC le 6 mars 2025,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Monsieur Joël GIRAUDEAU ne prenant pas part au vote),

DECIDE :

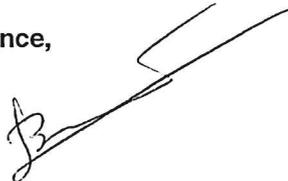
Article 1 : d'approuver les Comptes Administratifs 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe « Sites Touristiques » de l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Hervé BESSONNET



Givrand, le 8 avril 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 10 AVR. 2025
- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.pavssaintgilles.fr le : 10 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.